

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 juin 2025

Action Logement et les associations nationales représentatives des locataires renouvellent leur partenariat

Le 18 juin 2025 à Paris, Action Logement et l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC), la Confédération Générale du Logement (CGL), l'association Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV), la Confédération Nationale du Logement (CNL) et la Confédération Syndicale des Familles (CSF) ont renouvelé leur partenariat conclu en novembre 2022 dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie. Cette nouvelle coopération vise à poursuivre et développer les actions en faveur de la maîtrise des charges locatives et du pouvoir d'achat, de la qualité du service rendu aux locataires, de la bonne prise en charge du vieillissement et de l'innovation sociale et environnementale.

Une coopération pour mieux servir les locataires

Le renouvellement de cette coopération entre Action Logement et les cinq associations nationales représentatives des locataires permettra d'améliorer la qualité de service apportée aux locataires des filiales d'Action Logement Immobilier, à travers 4 enjeux partagés :

1. Maîtriser les charges des locataires

Action Logement s'est engagé à ne pas augmenter les loyers des logements les plus énergivores du parc social de ses filiales immobilières. En outre, le Groupe paritaire informera les associations de locataires du déploiement de son [Plan pour les économies d'énergies et la décarbonation](#) ainsi que de ses actions d'achats d'énergie groupés. L'ensemble des signataires collaboreront pour mettre en place un observatoire des charges et partager leurs bonnes pratiques en la matière. La charte prévoit également la poursuite du soutien d'Action Logement au pouvoir d'achat des locataires grâce à la mobilisation de 10 millions d'euros, en complément des sommes apportées par les bailleurs, pour aider les locataires en difficulté et prévenir les impayés locatifs.

2. Renforcer la qualité du service rendu aux locataires

Au sein de son parc immobilier, Action Logement favorisera la mise en œuvre de bonnes pratiques techniques et servicielles portant notamment sur le bon fonctionnement des équipements des logements, une prise en charge des demandes des locataires dans les meilleurs délais ainsi qu'un accompagnement personnalisé des locataires entrants les plus fragiles. L'ensemble des pratiques mises en place devra permettre l'atteinte et le maintien d'un taux de satisfaction d'au moins 80 %. Les associations de locataires assureront le lien entre les filiales d'Action Logement et les locataires en tant que de besoin et valoriseront les actions menées dans le cadre de la charte auprès de leurs adhérents.

3. Améliorer les conditions de vie liées au vieillissement et à la perte d'autonomie

Action Logement déploie depuis 2022 [une politique en faveur du Bien-vieillir](#), dont l'objectif est d'accompagner les locataires et leurs aidants pour anticiper la perte d'autonomie et y faire face. Au-delà des interventions patrimoniales et techniques ainsi que des nouveaux programmes immobiliers répondant à ces enjeux portés par les filiales d'Action Logement Immobilier, il s'agira également de détecter des fragilités et

d'accompagner les locataires du Groupe. Action Logement partagera avec les associations de locataires ses initiatives, partenariats et recommandations de bonnes pratiques en matière de bien-vieillir. De leur côté, les associations de locataires contribueront à une meilleure détection des locataires vieillissants isolés et fragiles, à la recherche de solutions pour les accompagner ainsi qu'à la valorisation des initiatives portées par Action Logement.

4. Soutenir les actions d'innovation au sein du patrimoine immobilier

En cohérence avec leur mission d'utilité sociale, Action Logement et les associations de locataires soutiendront des projets innovants à impact social et environnemental. Ils conviennent de favoriser le déploiement de projets en autoconsommation énergétique impliquant les habitants, et de promouvoir et d'accompagner les actions locales favorisant les circuits courts solidaires, le réemploi et la bonne gestion de l'eau.

Le renouvellement d'un partenariat réussi

La première charte, qui s'inscrivait dans le déploiement du Plan pour les économies d'énergies et la décarbonation d'Action Logement, a permis une étroite collaboration entre le Groupe paritaire et les associations de locataires. Elle a notamment permis la création du Fonds Énergie piloté par [Soli'AL](#), association au service des acteurs du logement abordable qui accompagne les ménages confrontés à des problématiques d'accès ou de maintien dans le logement. Entre 2022 et 2025, Soli'AL a accompagné l'effort des bailleurs confrontés à l'augmentation des charges d'énergie en contribuant à une aide pouvant aller jusqu'à 600 euros par locataire. Des conventions de partenariat avec chacune des cinq associations ont également été signées, afin de formaliser leurs actions aux côtés du Groupe en faveur de l'information et de l'accompagnement des ménages en difficulté.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, [d'économies d'énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [45 filiales dédiées au logement social, 1 filiale de logement intermédiaire](#) et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et en lien avec l'emploi. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer [des aides et des services](#) qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](#) -  [Action Logement](#) -  [Action Logement](#)

CONTACTS PRESSE

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net